

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE**  
**JEUDI 18 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Jeanne Guillot, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LAFOSSE, Marie-Claire MORILLE, Françoise BOUILDE, Mireille POILANE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Catherine FOUGERE, Marie-Laure GUILLAS, Marcel PERRAULT, Marie-Anne VIAIRON, Franck PERRAULT, Liliane BEZIAUD, Annick CLOAREC, Dominique COLAS, Yvette GACHOT, Marina GATE, Bruno LAMBERT, Luc LAMBERT, Cédric LAUNAY, Mathieu MOREAU, Charles MORVANT, Bertrand ORHON, Thiébaud ROLLAND.

Élus ayant donné pouvoir : Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marie-Luce BERTAUD, Céline LE GOLVAN, Anita MATHA, Géraldine PIROIS, Laurence NEVEU, Cédric VALE.

Excusés : Florian BAIN, Katia BONIFACE, Alexandre BRANCHU, Romuald BRICAULT, Rénauld DEFAUDAIS, Mohamed HILALI-CHERGUI, Mickaël DOISNEAU, Chantal PARAGE, Stéphanie PAVION, Marie PINSON, Yohann ROLLAND.

Marie-Claire MORILLE a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**L'ordre du jour est le suivant :**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 20 septembre 2018

**AFFAIRES GENERALES - FINANCES**

- Effacement de dettes (budget commune et eau)
- Redevance d'occupation du domaine public (étang du Petit-Anjou - JOURDANT)
- Convention-cadre entre la commune de Val d'Erdre-Auxence et la CCVHA pour la réalisation de prestations de services

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES**

- Diminution du temps de travail hebdomadaire d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sur demande de l'agent

**1<sup>ère</sup> COMMISSION : AFFAIRES SCOLAIRES**

- Informations sur le transfert de compétence Enfance-Jeunesse à la CCVHA
- Recherche d'un bureau d'étude pour aide à la décision au renouvellement de convention pluriannuelle d'objectifs enfance-jeunesse

## **2<sup>ème</sup> COMMISSION : VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL**

- SIEML : cumul dépannage éclairage public 01.09.17 AU 31.08.18

## **4<sup>ème</sup> COMMISSION : PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL**

- Vente de logements HLM – Commune déléguée de la Cornuaille
- Vente de logements HLM – Commune déléguée du Louroux-Béconnais

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Point d'avancement des marchés en cours et principaux programmes 2019

## **POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES HUMAINES :** Emploi non permanent d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe au service communication, pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures

## **AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES : EFFACEMENT DE DETTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie nous a communiqué l'ordonnance du juge du tribunal d'instance du 26 juillet 2018 effaçant des dettes relatives à la facturation enfance, aux remboursements des frais d'occupation du logement d'urgence et à la facturation eau et assainissement.

Conformément au bordereau de situation, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal présente le détail de ces dettes :

- Sur le budget « commune » : 1 217,88 €
- Sur le budget « eau » : 699,79 €
- Soit total de 1 917,67 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de constater l'effacement de dettes pour un montant total de 1 917,67 euros

## **AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES : REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DE L'ÉTANG DU PETIT-ANJOU (ÉTÉ 2018)**

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'organisation du Louroux-Plage, Monsieur Rudy JOURDANT tient un stand bar-snack à l'étang du Petit-Anjou sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de valider la redevance pour l'occupation de l'étang du Petit-Anjou du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018 à hauteur de 400 € par mois soit 800 € pour l'été 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Décide que la redevance pour l'occupation de l'étang du Petit-Anjou est fixé à 800 € pour l'été 2018

**AFFAIRES GÉNÉRALES : CONVENTION-CADRE ENTRE LA COMMUNE DE VAL D'ERDRE-AUXENCE ET LA CCHVA POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la convention cadre fixe les règles générales applicables à la réalisation des prestations de service qui seront confiées par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à la commune de Val d'Erdre-Auxence.

Chaque catégorie de prestations de service confiée à la commune donne lieu à la conclusion d'une convention annexe à la convention cadre. La convention annexe détaillera les prestations confiées et le calcul du remboursement à percevoir.

**Considérant** qu'une Communauté de communes peut confier par convention à une de ses communes membres la gestion de certains équipements relevant de ses attributions sur le territoire de cette commune et ce, sans qu'il en résulte un transfert de compétence.

**Considérant** que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, qui ne dispose pas sur site du matériel et du personnel nécessaire à la gestion de tous ses équipements, entend faire usage de cette faculté pour confier certaines prestations de service à ses communes membres dans le souci d'une organisation optimale des services et pour éviter les recrutements en doublon.

**Considérant** que les communes souhaitent conserver des services de proximité et une capacité d'intervention rapide, au plus près de leurs administrés ; qu'elles ont ainsi conservé des effectifs en mesure de prendre en charge certaines prestations de service au bénéfice de la communauté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention cadre (voir annexe projet de convention cadre ci-joint).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve les termes du projet de convention-cadre,
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre et les conventions annexes à venir.

**AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE À COMPTER DU 05/11/2018 (SERVICE « ÉCOLES » LE LOUROUX-BECONNAIS)**

Un agent polyvalent au sein du service « école » sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais, et ayant le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, a demandé à diminuer son temps de travail.

L'agent souhaiterait passer son temps de travail hebdomadaire de 17,5/35<sup>ème</sup> à 10,10/35<sup>ème</sup> à compter du 05/11/2018.

Au vu de l'avis favorable du comité technique du mois d'octobre 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De donner son accord **pour diminuer**, le temps de travail du poste cité ci-dessus, soit un temps de travail hebdomadaire de 10.10/35<sup>ème</sup> **à compter du 05/11/2018.**

**1<sup>ère</sup> COMMISSION : AFFAIRES SCOLAIRES : INFORMATION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE A LA CCVHA**

L'état d'avancement du transfert de compétence Enfance-Jeunesse à la CCVHA est présenté au Conseil Municipal *(cf annexe « CCVHA-préparation CLECT).*

**1<sup>ère</sup> COMMISSION : AFFAIRES SCOLAIRES : RECHERCHE D'UN BUREAU D'ETUDE POUR AIDE A LA DECISION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENFANCE-JEUNESSE**

- **La convention pluriannuelle d'objectifs qui lie la FOL 49 et la commune de Val d'Erdre-Auxence en matière d'enfance-jeunesse (alae, TAP, pause méridienne, jeunesse) se termine le 31/12/2018.**

**Un avenant à la convention actuelle a été demandé** pour la période du 01/01/2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La FOL 49 a transmis une C.P.O. d'une durée de 3 ans avec des budgets prévisionnels. Un rendez-vous va être organisé avec la FOL 49 afin d'avoir des précisions :

- sur la durée de la convention,
- sur les budgets prévisionnels (besoin de budget par comptabilité analytique).

- **Dans le cadre de transfert de compétences**, la commune doit fournir des éléments chiffrés pour justificatif, auprès de la CCVHA.

Il est donc **proposé au conseil municipal de missionner un bureau d'études** pour une aide au renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs enfance-jeunesse en vue d'un éventuel passage aux 4 jours et à la mise en place du « plan mercredi ».

**2<sup>ème</sup> COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL: FONDS DE CONCOURS POUR CUMUL DES DÉPANNAGES ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA PÉRIODE DU 01/09/2017 AU 31/08/2018**

**VU** les dispositions de l'article L5212-26 du CGCT,

**VU** la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**VU** le règlement financier arrêté en date du 26 avril 2016 arrêté par le Comité Syndical du SIEML.

Monsieur le Maire présente les dépannages réalisés pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

Montant des travaux TTC : 5 662,86 euros TTC

Taux du fonds de concours demandé : 75 %

Montant du fonds de concours demandé : 4 247,15 euros TTC

## DETAIL DES FONDS DE CONCOURS ANNUELS

### DEPANNAGES ECLAIRAGE PUBLIC

**PERIODE : du 01 09 2017 au 31 08 2018**

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP108-17-38	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille (la))	894,25 €	75%	670,69 €	26 10 2017
EP108-18-43	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille (la))	295,49 €	75%	221,62 €	02 02 2018
EP108-17-39	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille (la))	181,21 €	75%	135,91 €	27 12 2017
EP108-18-50	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille (la))	1 257,55 €	75%	943,16 €	24 08 2018
EP183-17-59	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	181,21 €	75%	135,91 €	26 09 2017
EP183-17-60	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	346,19 €	75%	259,64 €	26 10 2017
EP183-17-61	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	992,20 €	75%	744,15 €	14 11 2017
EP183-17-62	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	1 151,09	75%	863,32 €	14 12 2017
EP183-18-72	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	144,25	75%	108,19	16 03 2018
EP183-18-74	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais (le))	144,25	75%	164,57	13 04 2018

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De verser un fond de concours de **4 247,15 euros TTC** pour les opérations de dépannages d'éclairage public réalisées sur la commune de Val d'Erdre-Auxence pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018
- Précise que ce versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal

n°-opération	Collectivité	Montant-des-travaux-TTC	Taux-du-Fdc-demandé	Montant-Fdc-demandé	Date-dépannage
EP108-17-38	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille-(la))	·894,25-€	75%	·670,69-€	26-10-2017
EP108-18-43	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille-(la))	·295,49-€	75%	·221,62-€	02-02-2018
EP108-17-39	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille-(la))	·181,21-€	75%	·135,91-€	27-12-2017
EP108-18-50	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille-(la))	1·257,55-€	75%	·943,16-€	24-08-2018
EP183-17-59	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais-(le))	·181,21-€	75%	·135,91-€	26-09-2017
EP183-17-60	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais-(le))	·346,19-€	75%	·259,64-€	26-10-2017
EP183-17-61	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais-(le))	·992,20-€	75%	·744,15-€	14-11-2017
EP183-17-62	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais-(le))	1·151,09	75%	·863,32-€	14-12-2017
EP183-18-72	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais-(le))	·144,25	75%	·108,19	16-03-2018
EP183-18-74	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Louroux-Béconnais-(le))	·144,25	75%	·164,57	13-04-2018

**4<sup>ème</sup> COMMISSION - PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL: VENTE DE LOGEMENTS HLM SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CORNUAILLE**

Par courrier en date du 05/07/2018, le Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat a informé notre commune que 3 logements situés au **2, 4 et 6 Rue du Stade sur la commune déléguée de la Cornuaille** pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- autorise Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les 3 logements situés **2, 4 et 6 Rue du Stade sur la commune déléguée de la Cornuaille**,
- charge Maine-et-Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

#### 4<sup>ème</sup> COMMISSION - PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : VENTE DE LOGEMENTS HLM SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DU LOUROUX-BÉCONNAIS

Par courrier en date du 10/09/2018, le Directeur Général de Maine-et-Loire Habitat a informé notre commune que 19 logements situés :

sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais :

- 1, 2, 3, 4, 5, 6 Rue des Alouettes,
- 6,7, 8 Rue des Colombes,
- 7, 9, 11, 13 Rue des Fontaines,
- 2, 4 Allée des Ormeaux,
- 1, 2, 3, 4 Square des Fontaines.

pourraient être proposés à la vente à ses occupants, ou ascendants, descendants.

Cette proposition est soumise à l'avis du Conseil Municipal, étant souligné que sur un nombre de pavillons proposés à la vente, il est constaté généralement une proportion de 15 à 20 % des locataires occupants qui souhaitent devenir propriétaires, les autres familles gardant alors le statut de locataires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Maine-et-Loire Habitat à mettre en vente les **19 logements** situés sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais :
  - 1, 2, 3, 4, 5, 6 Rue des Alouettes,
  - 6,7, 8 Rue des Colombes,
  - 7, 9, 11, 13 Rue des Fontaines,
  - 2, 4 Allée des Ormeaux,
  - 1, 2, 3, 4 Square des Fontaines.
- Charge Maine-et-Loire Habitat d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

#### QUESTIONS DIVERSES : POINT D'AVANCEMENT DES MARCHES EN COURS ET PRINCIPAUX PROGRAMMES 2019

##### ***1 - Point d'avancement des marchés en cours et principaux programmes 2019***

###### ***Marchés en cours :***

###### ○ **Commune déléguée de la Cornuaille :**

- **Projet revitalisation et accessibilité centre bourg :**

Travaux en cours. 2 phases distinctes : 2018 (trottoirs RD6 et Place de la Mairie) et 2019 (rue du commerce et Place de l'Eglise). La CCVHA doit lancer sa propre consultation pour la tranche 2019 (EU/EP).

- Commune déléguée du Louroux-Béconnais :
  - **Structure bois :**
    - Budget tenu, possibilité de sous-traiter la partie « carrelage ».
    - Utilisations possibles du bâtiment : Réunions d'associations, Expositions peinture, sculpture, Marchés, ...
  - **RD 963** : mobilier urbain à installer,
  - **Bâtiment Jeunesse** : validation du projet par le SIEM... (report des crédits en 2019)
  - **Bâtiment modulaire école maternelle** : réalisé avant la fin de l'année
  - **Travaux Assainissement-voirie de la rue de La Cornuaille** : du 21/10/18 au 21/12/18 – Les riverains ont été informés par courrier
  
- Commune déléguée de Villemoisan :
  - **Remplacement menuiseries bâtiment Mairie** : semaine 52 fin des travaux maximum
  - **Agrandissement du dortoir de l'école** : objectif 01/2019
  - **Enfouissement de réseaux rue du Moulin** : travaux en cours

## **2 - Principaux programmes 2019**

- **2<sup>ème</sup> tranche des travaux de revitalisation du bourg (La Cornuaille)**
  
- **Projet Maison des Services au Public (MSAP) – APC –Réaménagement bâtiment mairie (Le Louroux)**
  - Architecte retenu : CRESPIY
  - Date de réunion à se faire confirmer : présentation de 3 scénarios (nouvelles pistes de réflexion) le 7 novembre à 9h00, salle Jeanne Guillot
  
- **Bibliothèque (Le Louroux)** : (+ crédits reportés)
  
- **Enfouissement de réseaux :**
  - **LA CORNUAILLE** : Rue du Commerce
  - **LE LOUROUX-BECONNAIS** : Route d'Ingrandes
  
- **Projet Base de Loisirs (Villemoisan)** : Etude de sol nécessaire + Chiffrage bâtiment attendu
  
- **Rue du Moulin (Villemoisan)**



### 3- Points divers

#### \*\*\* COMMERCES :

##### Commune déléguée du Louroux-Béconnais :

- Bar-Tabac-PMU-FdJ : ouverture très prochaine
- Ouverture « Reiki » : Place de la Mairie par Mme Ménard
- Fleuriste : Mme Stéphanie LAMIRE reprend le magasin de fleurs au 01/02/2019.

##### Commune déléguée de Villemoisan :

- Commerce Bar-Restaurant : Changement de gérant envisagé

#### \*\*\* RESSOURCES HUMAINES :

- Au sein des Services techniques, besoin de recrutement en espaces verts (sous-effectif)

RECRUTEMENT :

##### - Un agent technique polyvalent espaces verts et espaces publics (CDD 5 mois) :

Suite à la décision du conseil municipal du 20/09/2018, la commune de Val d'Erdre-Auxence recherche un agent technique polyvalent « Espaces verts et espaces publics » (entretien espaces verts, nettoyage des points d'apports volontaires, propreté centre-bourg.). **CDD du 05/11/2018 au 31/03/2019.**

- Un agent de l'ESAT (en mise à disposition):

à compter de début novembre 2018, à temps complet

- Au sein des Services administratifs :

VILLEMOISAN : en cours pour le poste d'agent d'accueil et administratif.

**POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR: AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES :  
CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe « Agent  
d'accueil et administratif »**

**Du 15/10/2018 au 31/03/2019 - Pour un accroissement temporaire d'activité- Commune déléguée  
de VILLEMOISAN**

*A compter du 15/10/2018 : modifie la délibération en date du 22/03/2018 (grade et durée de l'emploi)*

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'en raison d'une suractivité au sein des services administratifs, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellement pendant une même période de 18 mois consécutifs) au sein du service administratif de la commune déléguée de Villemoisan.

Monsieur le Maire rappelle la délibération à cet effet déjà prise en date du 22/03/2018 pour cet emploi non permanent.

L'agent occupant cet emploi, en contrat à durée déterminée, a démissionné au 13/10/2018.

Monsieur le Maire **propose pour ce poste le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe** (au lieu du grade d'adjoint administratif défini dans la délibération du 22/03/2018)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité :**

**Article 1 :**

De créer un emploi non permanent **d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**, pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 *heures hebdomadaires*, pour la période du 15/10/2018 au 31/03/2019,

**Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (Echelle C3 – Echelon **8**- IB 499),

**Article 3 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## ○ AGENDA

- **Lundi 29 octobre (9h à 12h) : Présentation Diagnostic P.L.U. (volet environnement et assainissement) par Ouest Urba**
- **Mercredi 7 novembre (9h) : Réunion MSAP/Mairie (scénarios)**
- **Mardi 13 novembre : réunion adjoints Val d'Erdre-Auxence**
- **Jeudi 22 novembre : Conseil Municipal**
- **Mardi 11/12/2018 : Conseil Municipal**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Excusé
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	A donné pouvoir
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	A donné pouvoir
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	Excusée
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé
BRICAULT	Romuald	Excusé
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénald	Excusé
DOISNEAU	Mickaël	Excusé
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	
GATE	Marina	
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Excusé
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	
LAUNAY	Cédric	
LE GOLVAN	Céline	A donné pouvoir
MATHA	Anita	A donné pouvoir
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	A donné pouvoir
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	Excusée
PAVION	Stéphanie	Excusée

PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PINSON	Marie	Excusée
PIROIS	Géraldine	A donné pouvoir
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	
ROLLAND	Yohann	Excusé
VALE	Cédric	A donné pouvoir
VIAIRON	Marie-Anne	